

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL**

De la séance ordinaire du

Mercredi 20 juin 2012

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

8e séance

de la législature

2011 - 2016

Présidence : **M. Michel JUNOD**, Président

Sont présents : 50 Conseillères et Conseillers sur 60

Excusés(es) : Mmes Annick DELAPIERRE
Eileen HAZBOUN
MM. Pier Antonio FERAZZA
Thierry HENRY
Jean-Luc MATHYS
Bernard MOTTET
Gabriel NICOD

Absents non excusés : Mme Alexandra GAILLE
MM. Salvatore CAVARETTA
Marc DUBACH

Huissier : M. Jean-Marie CORNU

Procès-verbal : Mme Eliane CARNEVALE, secrétaire

Il est exactement 20 h. lorsque **M. Président Michel JUNOD** ouvre la séance, exceptionnellement fixée le mercredi soir en raison de l'Euro 2012, en souhaitant la bienvenue à toutes et tous. Il salue la présence de la Municipalité incorpore soit **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** et **MM. les Municipaux Denis FAVRE, Daniel CROT, Luigi MANCINI** et **Mme la Municipale Christine CANU** à qui il présente des excuses car son titre a été énoncé de manière incomplète dans le procès-verbal de la séance du 10 mai 2012. Des salutations sont également adressées au fidèle public. La presse ne suit malheureusement pas nos débats ce soir.

Ordre du jour

M. le Président Michel JUNOD demande si l'ordre du jour faisant l'objet de la convocation du 6 juin 2012 appelle des commentaires ou des modifications. Cela n'étant pas le cas, il est admis tel que présenté.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 10 mai 2012
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du Bureau
5. Préavis municipal No 17 / 2012 « Bassin de rétention de Sous-Lavaux – Demande de crédit complémentaire »

6. Préavis municipal No 16 / 2012
 - 6a) Comptes 2011
Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2011
 - 6b) Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2011
7. Election du Président du Conseil communal pour 2012-2013
8. Election du Vice-président du Conseil communal pour 2012-2013
9. Election des scrutateurs pour 2012-2013
10. Election des scrutateurs-suppléants pour 2012-2013
11. Nomination de la Commission de gestion 2012-2013
12. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
13. Propositions individuelles et divers

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 50 conseillères et conseillers sur 60 sont présents. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer

2. Procès-verbal de la séance du 10 mai 2012

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

M. le Président Michel JUNOD annonce que la date de la séance, en première page, est erronée. Il s'agit du 10 mai et non pas du 12 mai. La correction sera apportée et il prie l'assemblée d'excuser cette erreur qui lui a échappé à la relecture.

Il n'y a pas d'autres remarques ou modifications.

VOTE : le procès-verbal corrigé comme susmentionné est accepté à l'unanimité.

M. le Président adresse ses remerciements à la secrétaire pour la qualité et la précision des procès-verbaux en rappelant qu'elle n'est pas toujours aidée par la qualité de l'enregistrement des séances. Dans cet esprit, il se réjouit du nouvel aménagement de la salle attendu le plus rapidement possible.

3. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture.

4. Communications du Bureau (en annexe)

M. le Président Michel JUNOD en donne lecture.

5. Préavis municipal No 17 / 2012 « Bassin de rétention de Sous-Lavaux – Demande de crédit complémentaire »

Le rapport de la Commission des finances est lu par son auteur **M. le Conseiller Henri PISANI**. Malgré un constat amer et frustrant à l'issue de l'étude du préavis, c'est à l'unanimité que les commissaires acceptent les conclusions du préavis tel que présenté.

DISCUSSION

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE constate que l'on ne peut bien sûr pas s'opposer à ce préavis. Il tient cependant à faire un petit historique au sujet du terrain incriminé qui, il n'y a encore pas longtemps, était considéré comme le ruclon de la Commune. Il se souvient y avoir déversé, comme d'autres, des déchets de toutes sortes alors qu'il était gamin. Actuellement son inquiétude réside dans le fait qu'il est dit qu'on y a trouvé des objets illicites. De quoi s'agit-il ? De produits polluants dangereux pour le quartier voire tout le village ? Va-t-on faire d'autres sondages plus bas ?

M. le Municipal Denis FAVRE remercie l'interpellateur de sa question à laquelle il répond volontiers en citant ce qu'il a appris ce matin : «Le type de décharge que vous avez est inscrit comme site pollué ne nécessitant ni surveillance ni assainissement ». Cela signifie que les déchets évacués sont de type anthropique, c'est-à-dire induis par l'homme. Pour ce qui nous concerne il s'agit de déchets de brique principalement, ainsi que de béton, de ferraille, de bois, de porcelaine et de plastic. Il n'y a pas de risques de pollution. Toutefois, pour exploiter le terrain dans le cadre de la construction du bassin de rétention, il est clair qu'il faut que ces déchets soient triés par l'homme. Il y a sur la Commune quelques sites qui sont cadastrés au même titre que celui dont il est question ici. Ce sont des endroits qui ne présentent aucun risque tant que l'on n'y touche pas. Par contre, dès que l'on touche la terre, il faut la traiter.

M. le Municipal tient à rassurer chacun et précise encore qu'il y avait d'autres remblais qui ont été enlevés du cadastre parce qu'ils ne méritaient pas d'y figurer. Il y a en quelque sorte une hiérarchie des remblais ! C'est l'Office Fédéral de l'Environnement qui les répertorie.

M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN fait remarquer que nous avons une note d'honoraires d'ingénieur pour CHF 244'000.-, ainsi qu'une étude à CHF 79'000.- et encore d'autres études faites en 2001 et 2004 pour CHF 75'000.-, soit un total d'honoraires de pratiquement CHF 400'000.-. On peut se demander si ce monsieur ne serait quand même pas un peu responsable de son manque de clairvoyance lorsqu'il a fait ses carottages et autres sondages dans ce remblai. Ce n'est quand même pas à la Commune de Romanel de subvenir aux besoins de cette personne qui fait des erreurs relativement graves. Cela représente 1/6 du budget des travaux ce qui est tout de même non négligeable et qui représente pour notre commune une somme énorme. C'est CHF 122.- par habitant, tout ça à cause d'erreurs assez grossières.

M. le Municipal Denis FAVRE répond que les honoraires ne sont pas là que pour ça, qu'il y a toute la construction du bassin de rétention et toute la technique et le chantier qu'il a fallu aussi suivre. Peut-on reprocher à l'ingénieur le fait d'avoir mal sondé le terrain ? Peut-être... Faire davantage de sondages aurait coûté plus cher, qu'est-ce qui est juste ? On ne peut de plus pas reprocher à l'ingénieur le fait que ces matériaux soient pollués. Par contre, l'on pourrait adresser des reproches à l'entreprise qui les a déposés là, mais elle a malheureusement fait faillite.

Il précise encore que ces travaux de remblaiement faisaient partie d'une convention faite et signée le 12 mars 1973. Cela ne date donc pas d'aujourd'hui. Les législations ont aussi changé et il ne voit pas comment nous pourrions reprocher à notre ingénieur le fait que notre terrain soit pollué. Il a des doutes.

M. le Conseiller Pierre PACHE n'est pas tout à fait satisfait par ces explications. Il s'agit en fait de savoir si la Municipalité a approché ou non l'ingénieur pour connaître sa responsabilité.

M. le Municipal Denis FAVRE pense qu'il faut d'abord finir les travaux avant de rentrer en procès avec

l'ingénieur, car ils doivent être terminés dans les délais et de manière satisfaisante. C'est la seule réponse qu'il peut donner pour le moment, mais il a pris note des remarques formulées.

C'est au tour de **M. le Conseiller Eric EGGEN** de s'exprimer : « Il faut appeler un chat un chat ! Si l'ingénieur avait fait correctement son travail, le préavis 61/2011 n'aurait pas été de CHF 2'800'000.- mais de 3'200'000.-, soit 400'000.- de plus car nous aurions déjà su qu'il fallait faire l'excavation. Nous payons maintenant ce que nous aurions voté l'année dernière. Ni plus, ni moins ! »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Michel JUNOD** clôt la discussion, relit les conclusions du préavis et passe au vote.

VOTE : le préavis 17 / 2012 est accepté à une large majorité moins 2 avis contraires et 4 abstentions.

M. le Municipal Denis FAVRE remercie l'assemblée de son vote. La Municipalité n'est pas satisfaite non plus de se trouver dans cette situation, mais les travaux sont en route et elle voulait le faire avant qu'ils soient terminés. Il assure que toutes les mesures possibles d'économies qui pourront être trouvées seront prises pour la réalisation de ces travaux.

6. Préavis municipal No 16 / 2012

6a) - Comptes 2011

- Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2011

6b) - Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2011

6a) - Comptes 2011

M. le Président Michel JUNOD annonce que, comme d'habitude, nous passerons en revue les pages jaunes puis les pages blanches, dicastère par dicastère. Le rapporteur de la Commission des finances lira son rapport secteur par secteur à l'issue desquels la discussion sera ouverte.

Il invite **M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER** rapporteur de la Commission des finances à prendre place au pupitre et à commencer la lecture de son rapport.

Pages jaunes, 1 à 18

Après un examen et une analyse minutieux des comptes, la Commission conclut par les constats et recommandations suivants :

1. Recettes fiscales : nous constatons que des écarts importants sont dus régulièrement à des corrections sur exercices antérieurs. Ne serait-il pas possible, pour les recettes des sociétés, de prendre contact avec les plus importantes pour discuter de leur situation afin de mieux anticiper les recettes ?
2. Pôle industriel et commercial : nous constatons que le développement du pôle économique est différé en raison de la volonté de déplacer ce dernier du Marais au quartier de La Sauge. A notre sens, il y a lieu de décider des orientations définitives et d'accélérer le processus.

3. Nous avons pris note qu'une part des futurs investissements sera financée par les promoteurs et propriétaires. Nous relevons la nécessité d'évaluer les coûts d'infrastructure et de les facturer de manière adéquate (référence : préavis Nos 15 et 17).
4. Planification financière à long terme : nous relevons que nous n'avons toujours pas eu accès aux informations sur les travaux réalisés par la Municipalité en collaboration avec la société Phisa. La Municipalité nous a indiqué qu'elle a bien avancé et que nous aurons des informations cet automne lors de la discussion sur l'arrêté d'imposition. Nous en prenons note.

Selon notre opinion et sur la base des chiffres à notre disposition, la capacité financière de notre Commune ne permettra pas de financer tous les investissements de renouvellements et de développements prévus. La Municipalité devra faire des choix, fixer des priorités et rechercher d'autres sources de financement.

Dans ce cadre et tant que le financement n'est pas assuré, la Commission des finances continuera à ne soutenir que les préavis municipaux considérés comme « prioritaires ».

DISCUSSION

La parole n'est pas demandée.

Pages blanches, 19 à 82

1. Administration générale (p. 20 à 29)

PAS DE DISCUSSION

2. Finances (p. 30 à 33)

Page 33, compte 220.4242 "Prélèvement sur autres fonds de réserve et renouvellement" : La Commission des finances propose de réduire de CHF 1 million le découvert de notre Commune au 31 décembre 2011 par l'**amendement suivant** :

« Compte 230.4809 prélèvement sur autres fonds de réserve et renouvellement de CHF 1'000'000 »

PAS DE DISCUSSION

3. Domaines et bâtiments (p. 34 à 41)

PAS DE DISCUSSION

4. Travaux (p. 42 à 51)

PAS DE DISCUSSION

5. Instruction publique et cultes (p. 52 à 61)

PAS DE DISCUSSION

6. Police (p. 62 à 67)

PAS DE DISCUSSION

7. Sécurité sociale (p. 68 et 69)

PAS DE DISCUSSION

8. Services industriels (p. 70 à 75)

PAS DE DISCUSSION

Pages vertes (83 à 93) : bilan au 31 décembre 2011**Pages bleues (95 à 101 : tableau des investissements 2011**

La parole n'est pas demandée sur ces pages

M. le rapporteur de la Commission des finances Daniel DUPASQUIER termine avec la lecture des conclusions. C'est à l'unanimité que les commissaires acceptent les conclusions amendées du préavis.

M. le Président Michel JUNOD le remercie de ce marathon de lecture et ouvre la discussion.

DISCUSSION GENERALE SUR LES COMPTES

M. le Municipal Denis FAVRE tient d'abord à remercier la Commission des finances de son excellent travail très fouillé. Il annonce que la Municipalité est tout à fait d'accord avec l'amendement proposé de prélever sur le fonds de réserve pour amortir le découvert.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. le Président Michel JUNOD** clôt la discussion et passe aux votes.

- **VOTE SUR L'AMENDEMENT DE LA COMMISSION DES FINANCES : il est accepté à l'unanimité**
- **VOTE SUR LES COMPTES 2011 TELS QU'AMENDES : ils sont acceptés à la majorité moins 1 abstention.**

M. le Municipal Denis FAVRE remercie l'assemblée de sa confiance. Il assure que la Municipalité va continuer à œuvrer pour les comptes 2012 comme elle l'a fait pour ceux de 2011. Son objectif est l'équilibre des comptes et, même s'il y a parfois des impondérables, elle fera son possible pour l'atteindre. Il garantit que chaque fois qu'une dépense est discutée, c'est en toute et bonne connaissance de cause.

6b - Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2011

M. le Président Michel JUNOD précise que nous commencerons par l'étude générale puis nous étudierons le rapport de gestion 2011 de la Municipalité dicastère par dicastère. Pour rendre la discussion plus agréable et permettre quelques pauses au rapporteur, il propose de prendre les sujets point par point. Il passe la parole au président-rapporteur de la Commission de gestion **M. le Conseiller Aldo WITTMER**.

- La Commission a divisé son rapport en deux parties.
- La première partie décrit ses constatations et réflexions concernant les sujets suivants :
 1. Etude, organisation et gestion de la bourse communale ;
 2. Gestion des ressources humaines du personnel communal ;
 3. Mise en œuvre de mesures pour la promotion économique et valorisation du patrimoine communal, vision à long terme du développement de Romanel ;
 4. Synthèse des recommandations faites à la Municipalité de la part des Commissions de gestion des dernières années.

- La deuxième partie traite du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2011.

Première partie

- **Point 1 : Etude, organisation et gestion de la bourse communale**

La parole n'est pas demandée.

- **Point 2 : Gestion des ressources humaines du personnel communal**

DISCUSSION

M. le Conseiller Simon LOB cite le passage suivant en page 8 du rapport, sous le point 8 : « *En tant qu'autorité publique, une mise au concours ouverte et publique est obligatoire. Par conséquent, une mise au concours exclusivement interne n'est pas possible, bien qu'elle soit encouragée par la Municipalité* ». Il ne comprend pas bien ce que cela signifie car d'un côté on nous explique que c'est obligatoire et, de l'autre, on nous dit que ce n'est pas possible. De plus, il est encore dit que la Municipalité recommande quelque chose qui n'est pas possible. Il semble y avoir contradiction.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER, tout en précisant qu'il n'est pas responsable de la phrase citée, explique cependant que cela signifie que la Commune étant une entité publique, toutes les places vacantes doivent être mises au concours, y compris pour les apprentis. La Municipalité encourage néanmoins le personnel interne à postuler pour les postes en question. En général, ces employés ont une petite longueur d'avance puisqu'ils sont à l'intérieur.

Il ajoute une petite mise au point puisqu'il semble qu'il se serait plaint que la Commission ait abordé ce sujet, ce qui n'est pas le cas, mais rappelle que cela concerne 18 personnes et non pas des dizaines, voire des centaines. Il précise encore que très souvent, lorsqu'une place est mise au concours, il n'y a pas de postulation à l'interne car il s'agit d'un poste isolé.

- **Point 3 : Mise en œuvre de mesures pour la promotion économique et la valorisation du patrimoine communal et vision à long terme du développement de Romanel**

C'est **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI**, membre de la Commission de Gestion, qui prend la relève pour la lecture du rapport.

DISCUSSION

M. le Conseiller François MORIER se réfère à une phrase en page 12 du rapport qui dit qu'au niveau fiscal, les PPE ne sont pas d'un grand apport par rapport aux habitations en location. Il demande quels sont les arguments qui permettent une telle affirmation ?

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI répond qu'il s'agit d'une étude contenant des chiffrages que la Municipalité a fournis et expliqués aux commissaires.

Il fait observer que la Commission a pris l'option d'étudier cette année les sujets susmentionnés en posant des questions à la Municipalité qui a répondu en fournissant ou pas des documents. Elle a aussi décidé que les documents produits ne seraient pas contrôlés et que les réponses qui n'ont pas été étayées par des documents ne seraient pas vérifiées et sont considérées comme exactes.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER précise qu'il a été expliqué aux commissaires que Rebatereel, qui ne compte que des PPE, et en qui la Municipalité avait placé beaucoup d'espoir, n'a pas provoqué de bond au niveau des finances communales. C'est certainement cette déclaration qui a induit cette phrase.

Il ajoute : « Il a été surtout dit que les PPE, c'est bien joli, mais il faut aussi donner la possibilité à nos jeunes de se loger à bon compte. C'est vrai que cela n'a pas non plus beaucoup d'effets sur les finances communales. Il n'y a pas de relation scientifique dans ce domaine et la fiscalité n'est pas une science exacte. Il faut encore relever que les bénéfices d'une PPE se font sentir plutôt à long terme cependant il est vraiment difficile d'estimer tout ça ».

M. le Conseiller Pierre PACHE demande, concernant la création d'un Pôle économique qui a été déplacée dans les prévisions suite au SDNL, si la Municipalité a mis en place une stratégie d'achats de terrains dans cette optique par rapport au nouvel emplacement du Pôle prévu, sachant qu'une acquisition avait été faite dans ce but, en son temps, au Marais ? Est-elle déjà propriétaire dans ce nouveau secteur de La Sauge ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER explique que la Commune est propriétaire des deux côtés. Depuis que cette option, qui n'est pas encore définitive mais pour laquelle des décisions devraient se prendre en 2012 ou 2013, est avancée, des contacts ont été pris avec les différents propriétaires dont certains sont propriétaires des deux côtés. La Municipalité devra avoir une péréquation car ces personnes ont été associées aux études et il ne faut qu'il y en ait qui soient prétéritées par ce changement. Heureusement, pour la Commune, elle est propriétaire des deux côtés et a ainsi des possibilités. Il faut encore ajouter que la Municipalité devra négocier fermement avec Lausanne qui est également propriétaire de terrains sur le chemin de La Sauge. Ces acquisitions avaient été faites du temps où l'aérodrome arrivait pratiquement jusqu'au Marais. Il s'agit de 12 % de notre territoire mais Lausanne oublie souvent que c'est sur le territoire de Romanel. La Municipalité se charge toutefois de le lui rappeler régulièrement.

- **Point 4 : Synthèse des recommandations faites à la Municipalité de la part des Commissions de gestion des dernières années**

La parole n'est pas demandée.

Deuxième partie

RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE

- **Dicastère de M. Edgar SCHIESSER (pages 2 à 13)**

Concernant le Plan Directeur localisé Intercommunal (PDLi) – page 8 du rapport – **M. le Conseiller François MORIER** constate qu'il manque, dans la liste énumérée et par rapport au rapport de gestion du SDNL 2011, l'intégration des associations, respectivement des populations, dans le processus décisionnel du PDLi. C'est ce qui est stipulé dans le rapport SDNL et c'est étonnant de ne pas le voir dans les critères du PDLi.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER annonce que c'est un triste oubli. Mais heureusement c'est un sujet qui est traité par le chef de projet du SDNL qui ne manquera pas de consulter les associations et la population. Il n'y a aucune volonté de cacher quoique ce soit à qui que ce soit.

- **Dicastère de M. Denis FAVRE (pages 14 à 22)**

La parole n'est pas demandée.

- **Dicastère de M. Luigi MANCINI et de M. Daniel CHAPUIS (pages 23 à 36)**

La parole n'est pas demandée.

- **Dicastère de Mme Christine CANU (pages 37 à 58)**

La parole n'est pas demandée.

- **Dicastère de M. Daniel CROT (pages 59 à 84)**

La parole n'est pas demandée.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI en termine avec la lecture des conclusions de la Commission de gestion :

« Après avoir étudié une partie des tâches qui incombent à nos Municipaux tout au long de nombreuses séances, la Commission de gestion a conscience du travail conséquent accompli par ces derniers tout au long de l'année. »

Nous pouvons relever, avec satisfaction, que la gestion de la Commune est effectuée de manière consciencieuse, attentive et efficace. Nous remercions notre exécutif, l'ensemble du personnel communal, ainsi que les auxiliaires qui collaborent au bon fonctionnement des différents services. »

M. le Président Michel JUNOD remercie **MM. Aldo WITTMER** et **Jean-Claude PISANI** de leur lecture de l'imposant rapport et ouvre une discussion générale.

DISCUSSION GENERALE

Mme la Conseillère Brigitte FAYET aimerait savoir pourquoi le PPA Village a été reporté en 2013. Il lui semble qu'il est attendu depuis longtemps déjà.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond que le PPA a déjà fait deux va-et-vient, pour un examen préalable prévu dans la loi, au Service du développement territorial et il y a encore quelques points en suspens. Le problème est la prolongation des délais. La dernière fois, alors qu'il était de 3 mois, il a fallu attendre 9 mois et ce n'est pas faute d'avoir téléphoné et menacé, mais cela n'a pas beaucoup eu d'effet. Il y a des discussions entre le SEVEN et notre Commune pour affiner quelques points du règlement qui est assez exigeant du point de vue des économies d'énergie. Le PPA va donc repartir à la fin de l'été et, cette fois, il devrait revenir assez rapidement. « La première fois cela a duré 9 mois, la deuxième aussi 9 mois, l'accouchement devrait être pour bientôt ! »

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI fait remarquer qu'il y a beaucoup de choses qui sont en train d'être mises en place et que maintenant nous avons passé une étape. Les prochaines commissions vont certainement contrôler tout ça. Nous avons passé l'étape où l'on faisait comme si nous avions toujours 1'500 habitants, avec juste quelques améliorations. Maintenant nous avons une gestion qu'il qualifie de plus professionnelle avec des changements significatifs (horaires, absences, plannings divers).

M. le Conseiller Jean-Luc PEREY demande s'il n'a pas été oublié de mentionner, dans le dicastère de Mme la Municipale Christine CANU, que du 1^{er} janvier au 30 juin 2011, c'est M. Jacques BAUDET qui était le Municipal en charge, comme cela a été mentionné au chapitre 3 pour le dicastère de MM. MANCINI et CHAPUIS.

« Effectivement, il s'agit d'un petit oubli, veuillez bien l'excuser » constate **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** qui complète en expliquant que c'est toujours un peu compliqué, pour les nouveaux municipaux, lors des changements de législature, de rapporter sur une période où ils n'ont pas œuvré.

La parole n'est plus demandée et **M. le Président Michel JUNOD** passe au vote :

VOTE : c'est à l'unanimité que le rapport de gestion est accepté.

Le Président remercie vivement la Commission de son imposant travail et les nombreuses heures passées durant 20 séances, un record pour notre Commune.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER se joint à ces remerciements qu'il adresse aussi au Conseil pour sa confiance.

Toutes les élections faisant l'objet des points 7 à 11 suivants ont lieu à bulletins secrets. Pour chacune, 50 bulletins de vote ont été distribués, 50 bulletins de vote sont rentrés. Les élu(e)s sont félicité(e)s et applaudi(e)s à l'énoncé de leurs résultats.

De plus, durant les dépouillements, M. le Président Michel JUNOD propose d'intercaler déjà le point 12 « information des commissions permanentes » et le point 13 « Propositions individuelles et divers », afin de ne pas trop prolonger la séance.

Par souci de confort et de facilité de lecture, ces points sont rapportés dans le procès-verbal dans l'ordre prévu à l'ordre du jour.

7. Election du Président du Conseil communal pour 2012-2013

Au nom des Libéraux-radicaux, **M. le Conseiller Jean-Luc PEREY** propose la candidature de **M. le conseiller Pierre-Alain MEYSTRE**, actuel Vice-président, qui accepte de se présenter.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le scrutin est ouvert, puis les scrutateurs recueillent les bulletins de vote et le scrutin est clos. Il donne les résultats suivants :

- Bulletins blancs :	5
- Bulletin nul :	1
- Bulletins valables :	49
- Majorité absolue :	25

M. Pierre-Alain MEYSTRE est élu avec 41 voix

Voix éparses : 3

Le fraîchement élu président remercie l'assemblée de sa confiance. Il est très heureux de cette élection mais ne cache pas une petite inquiétude quand il s'agit de prendre la relève de **M. Michel JUNOD** qui a été un président tout à fait extraordinaire, qui a parfaitement su animer les débats. Il donne d'ores et déjà rendez-vous aux membres du Conseil tout d'abord pour le 1^{er} août à Prazqueron puisque la salle polyvalente sera prête, puis pour la séance extraordinaire du 30 août.

8. Election du Vice-président du Conseil communal pour 2012-2013

Pour l'Entente indépendante, **M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** présente brièvement la candidature de **Mme la Conseillère Claudia PERRIN** qui accepte de se présenter.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le scrutin est ouvert, puis les scrutateurs recueillent les bulletins de vote et le scrutin est clos. Il donne les résultats suivants :

- Bulletins blancs :	3
- Bulletin nul :	0
- Bulletins valables :	50
- Majorité absolue :	26

Mme Claudia PERRIN est élue avec 47 voix

L'heure étant déjà avancée, M. le Président Michel JUNOD propose, pour les deux points suivants de l'ordre du jour, soit l'élection des scrutateurs et des scrutateurs-suppléants, de procéder à un seul vote à bulletins secrets, avec les noms des 4 candidats, car ce sont les mêmes personnes qui sont candidates à leur réélection.

L'assemblée accepte cette façon de faire.

Mme la Conseillère Brigitte FAYET et M. le Conseiller Pascal MEYLAN sont désignés scrutateurs pour le dépouillement de ce scrutin.

9. Election des scrutateurs 2012-2013

10. Election des scrutateurs suppléants 2012-2013

Pour le PLR, **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** présente :

Comme scrutateur : M. le Conseiller Jean-Luc PEREY qui accepte de se présenter.

Comme scrutateur-suppléant : M. le Conseiller Martial GRIN qui accepte de se présenter.

Pour l'Entente indépendante, **M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** présente :

Comme scrutatrice : Mme la Conseillère Laurence DONNET qui accepte de se présenter.

Comme scrutatrice-suppléante : Mme la Conseillère Laurence HASSLER qui accepte de se présenter.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le scrutin est ouvert, puis les scrutateurs ad'hoc recueillent les bulletins de vote et le scrutin est clos. Il donne les résultats suivants :

- Bulletin blanc :	0
- Bulletin nul :	0
- Bulletins valables :	50
- Majorité absolue :	26

M. Jean-Luc PEREY est élu avec 47 voix

Mme Laurence DONNET est élue avec 46 voix pas de voix éparse

M. Martial GRIN est élu avec 48 voix

Mme Laurence HASSLER est élue avec 46 voix pas de voix éparse

11. Nomination de la Commission de gestion

Etant candidat à cette élection, **M. le Président Michel JUNOD** cède sa place à **M. le Vice-président Pierre-Alain MEYSTRE** qui prend place au pupitre.

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ, pour l'Entente indépendante, présente les candidatures de : MM. Jean-Claude PROGIN, Michel JUNOD et Blaise JAUNIN.

M. le Conseiller Jean-Luc PEREY, pour le PLR, présente les candidatures de :

MM. Jean-Claude PISANI et Olivier PACHE.

Les candidats acceptent de se présenter. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le scrutin est ouvert, puis les scrutateurs, qui ont repris leur place, recueillent les bulletins de vote et le scrutin est clos.

Résultats du scrutin :

- Bulletin blanc :	1
- Bulletin nul :	0
- Bulletins valables :	50
- Majorité absolue :	26

M. Olivier PACHE est élu avec 48 voix

M. Michel JUNOD est élu avec 47 voix

M. Jean-Claude PISANI est élu avec 47 voix

M. Blaise JAUNIN est élu avec 47 voix

M. Jean-Claude PROGIN est élu avec 46 voix

M. le Président Michel JUNOD reprend sa place au pupitre.

12. Information des Commissions permanentes au Conseil communal

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI, en sa qualité de président de l'ASIGOS, informe que le bruit court qu'une des communes de l'Association aurait exprimé le désir de la quitter. Un vent de panique commence à souffler à ce sujet. Qu'en est-il exactement ?

M. le Municipal Daniel CROT informe qu'il y a effectivement une demande officielle de la part des communes qui font partie de La Chamberonne, c'est-à-dire Cheseaux, Bournens, Boussens, Sullens, qui ont posé la question de savoir quelles sont les conditions pour sortir de l'ASIGOS parce que, depuis l'adoption de la nouvelle LEO et HarmoS, ils s'inquiètent de ces modalités de sortie. Ils ont adressé leur requête au Département, c'est même une exigence de ce dernier comme quoi ils pourraient voler de leurs propres ailes à partir de 2014-2015. Ils anticipent donc ceci. Ils ont écrit à Mme la Conseillère d'Etat Lyon en espérant avoir une réponse d'ici fin mai. Les juristes de l'Etat doivent donner leur avis là-dessus et la réponse est toujours attendue.

C'est vrai qu'il y a des séances à ce niveau et que la question du devenir de l'ASIGOS se pose bel et bien suite à la nouvelle LEO et HarmoS. Par exemple, si Cheseaux venait à quitter l'ASIGOS, que deviendraient les futures constructions de Vernand et l'arrivée de nombreux Lausannois dans le périmètre. Il s'agit de travaux en cours mais là, nous sommes déjà dans les années 2014, 2015, 2016.

13. Propositions individuelles et divers

M. le Municipal Luigi MANCINI prend la parole pour répondre à la question posée par **M. le Conseiller Jean-Luc Mathys** lors de la séance du 10 mai 2012 (cf. PV pages 125-126) concernant les eaux.

- 1) Notre Commune est alimentée par deux points d'eau : Vernand et Sauvabelin.
Le pompage de l'eau se fait dans le lac Léman et celle-ci est traitée par l'usine de Saint-Prex ; un pompage est également réalisé dans le lac de Bret.
Le traitement de l'eau à Saint-Prex n'est pas réalisé avec du sulfate d'aluminium. Par contre, l'eau du lac de Bret oui.
La tolérance de présence de sulfate d'aluminium selon la norme Suisse est de 0,2 mg/l.
L'eau en provenance de Sauvabelin en contient 0,016 mg/l, soit environ 10 fois moins ; l'eau de Vernand en contient 0,002 mg/l, soit 100 fois moins.
- 2) Le contrôle de qualité de l'eau de boisson est réalisé par le service « EauService » de la Ville de Lausanne.
L'analyse est de type « physico-chimique » et microbiologique.
8000 échantillons ont été prélevés pour l'année 2011.
L'analyse « physico-chimique » est basée sur l'OSEC, l'Ordonnance sur les Substances Etrangères et les Composants dans les denrées alimentaires.
Par contre, en ce qui concerne l'analyse microbiologique, celle-ci est basée sur l'Ottyg, l'Ordonnance du DFI sur l'hygiène.
Ces analyses ont démontré que notre Eau de Boisson est bonne et que notre eau est considérée comme « Douce ».
- 3) Chaque année, vers le mois de juin, les analyses concernant le radon sont réalisées par la Ville de Lausanne, et ceci suite à une émission de télévision diffusée en juin 2010.
Le Municipal du dicastère concerné a, lui aussi, eu des inquiétudes à ce sujet.
Les analyses ont été effectuées en collaboration avec l'Office Fédéral de la Santé Publique.
Ces analyses ont permis de déceler 3 à 16 Becquerels [Bq] / par litre.
Le Becquerel est l'unité dérivée du système international.
Le Becquerel est défini comme le nombre de désintégrations radioactives par seconde au sein d'une certaine matière.
Le résultat est excellent car la recommandation de l'OMS est de 100 Becquerels par litre.
- 4) La population est informée de la qualité de l'eau par une publication dans le Romanel Info.

Nous recevons une fiche d'information de la Ville de Lausanne.
Pour le futur, ce genre d'information sera publié sur le site de notre Commune.

M. le Municipal Luigi MANCINI espère ainsi avoir répondu aux questions de **M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS** (excusé ce soir), et surtout de vous avoir rassurés afin que vous puissiez boire avec plaisir notre eau communale.

M. le Conseiller Fabio SKORY revient sur la fête de l'Abbaye qui s'est déroulée il y a 2 semaines. Durant ces jours de fête, les gens boivent, parfois beaucoup, et doivent aller aux toilettes ! Malheureusement, M. Skory habite juste en face de l'entrée de l'Abbaye et les gens ne vont pas aux toilettes à la Maison de Commune, mais font leurs besoins dans sa propriété. Il demande donc à la Municipalité de bien vouloir, lors des prochaines manifestations, installer des toilettes plus près car chaque fois cela se répète que les fêtards font leurs besoins chez lui ce qui n'est vraiment pas du tout agréable. Il faudrait aussi indiquer par des panneaux où se trouvent les WC.

M. le Municipal Luigi MANCINI explique que la Municipalité n'est pas organisatrice de l'Abbaye qui est une belle manifestation et une tradition nationale. Par contre, elle met à disposition le service de sécurité et les commodités sanitaires. Il y avait à cet effet une roulote qui était installée dans la zone de Prazqueron. Il propose, pour remédier au problème évoqué, de contacter le Petit Conseil (Conseil de l'Abbaye) afin qu'à l'avenir il installe des projecteurs, un éclairage de sécurité, qui dissuade les quidams de se soulager en plein air. Et d'ajouter une petite boutade : « Et là, il ne faudra pas venir nous dire qu'il y a une nouvelle nuisance et que vous n'arrivez pas à dormir pendant 3 nuits, parce que là, on ne va plus rien y comprendre ! »

Mme la Conseillère Brigitte FAYET appuie entièrement M. SKORY. Elle est allée plusieurs fois aux toilettes jusqu'à la Maison de Commune avant de s'apercevoir, le dernier jour, qu'il y avait des WC installés plus proche. Il serait donc aussi bien de demander au Petit Comité de mettre une signalisation plus évidente.

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE évoque un épisode qui s'est produit il y a environ 3 à 4 semaines, dont il a été témoin, de même que certainement plusieurs personnes ici présentes. Il s'agit d'un gros cafouillage au niveau du carrefour avec les barrières du LEB qui sont restées baissées, avec aucune possibilité de sortir du village pendant 45 minutes. Surtout rien ne se passait, pas d'indications, pas de sécurité. On est peut-être passé près d'un risque majeur, d'un accident ou autres. Le bas du village était complètement coupé du reste, Il y a eu, il est vrai, des circonstances exceptionnelles puisque le passage du Raffort était aussi fermé et qu'il y avait des travaux sur la route.

L'intervenant souligne que ces pannes sont récurrentes et il demande ce qui peut être fait pour résoudre ce problème fréquent et grave.

M. le Municipal Daniel CROT déclare que le LEB est parfaitement conscient de tous ces dysfonctionnements, dont un gros pépin survenu tout récemment, suite à tous les travaux qui arrivent tout prochainement à terme. Il assure que le LEB travaille intensément là-dessus et fait tout pour résoudre ces problèmes.

M. le Conseiller Lothar HELM pense qu'il fait peut-être un sacrilège en s'exprimant maintenant comme il va le faire, mais, en écoutant ce soir, pendant une heure et demie, la lecture des rapports des Commissions des finances et de gestion, il se posait la question de savoir si c'est vraiment nécessaire de les lire en entier. Est-ce une loi qui oblige de le faire ou est-ce juste une tradition ? Actuellement, les rapports sont publiés sur internet. A ceux qui n'en disposent pas, on pourrait les envoyer. Il trouve très bien et apprécie que les rapports soient fouillés comme ceux de ce soir et ne demande pas à ce qu'ils soient rétrécis, mais est-ce qu'il faut les lire ? Ne pourrait-on pas se contenter d'avoir les points forts de chaque rapport, par exemple les critiques ou les éloges et éventuellement des conclusions qui se limitent à une page et chacun lit le rapport complet à la maison.

Par sa profession, il a l'habitude d'écouter des conférences pendant 2 ou 3 jours mais c'est beaucoup plus facile de les écouter pendant tout ce temps qu'ici où c'est vite ennuyeux cette lecture de rapports ! Après 10 minutes le taux d'attention baisse et après 15 minutes il ne sait plus ce qui a été dit. Par contre, en lisant le rapport à la maison, il le mémorise beaucoup mieux et peut préparer ses questions.

Il pose donc la question : est-ce que pour les rapports de cette longueur on ne peut pas se contenter de les résumer et laisser chacun les lire et les étudier à domicile ?

M. le Président Michel JUNOD approuve tout à fait cette excellente remarque et partage entièrement cet avis. Au début de sa présidence, l'idée de ne pas lire les rapports avait été évoquée mais n'avait pas reçu l'aval du Conseil, les gens préférant la lecture. L'inconvénient majeur actuellement est le délai avec lequel les rapports sont mis sur le site. Idéalement, il faudrait qu'ils y soient une semaine avant la séance et non pas 3 jours comme maintenant. A ce moment-là, il n'y aurait probablement plus besoin de les lire. Ce sera au prochain bureau d'en discuter et de faire une proposition dans ce sens.

M. le Conseiller Pierre PACHE désire, suite à la visite du complexe de Prazqueron, féliciter la Municipalité de cette initiative qui a permis aux membres du Conseil d'inspecter les lieux alors que tout est ouvert et où on peut voir tout ce qui s'est passé et imaginer tout ce qui va se passer. Merci pour la clarté des explications et la transparence de la visite.

Il y a une dizaine de jours, **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** a entendu inopinément une conversation entre un avocat et quelqu'un d'une commune qui disaient que la commune allait faire opposition envers une autre commune pour un plan de quartier. Or, chaque fois que l'on pose la question ici, **M. le Syndic SCHIESSER** nous dit que la Commune fait tout son possible, qu'elle écrit mais qu'une commune ne peut pas faire opposition. L'intervenant aimerait savoir exactement si une commune peut faire une opposition ou non, ou si c'est la Municipalité ou encore le Syndic ? De plus, si on ne peut pas, quel est l'article qui dit pourquoi on ne peut pas ? Il ne demande pas une réponse ce soir !

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI annonce que le FC Vétérans (+ de 40 ans) de Romanel-Cheseaux, issu de la fusion entre les clubs des deux communes, dont il est entraîneur-joueur, est champion vaudois de son groupe. Des félicitations et des applaudissements saluent ce succès.

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ tient, au nom de l'Entente indépendante, à remercier **M. le Président Michel JUNOD** d'avoir officié durant ces deux ans à la tête du Conseil. Il a été un excellent président et l'Entente est fière de l'avoir eu à ce poste où il a effectué un excellent travail. (Applaudissements chaleureux)

C'est maintenant au tour de **M. le Conseiller Jean-Luc PEREY** de remercier, au nom du Bureau du Conseil, **M. le Président JUNOD** pour l'excellent climat de travail qui a régné pendant 2 ans, notamment avec les nombreux dimanches d'élections et de votations que nous avons passés ensemble. Nous avons tous beaucoup apprécié de travailler avec lui et nous lui souhaitons beaucoup de plaisir à la Commission de gestion. Nous nous réjouissons maintenant de travailler avec M. Pierre-Alain MEYSTRE comme nouveau président. (Nouveaux applaudissements)

Mme la Conseillère Brigitte FAYET a beaucoup apprécié la visite des travaux en cours à Prazqueron. L'occasion a été donnée de poser beaucoup de questions. Il y a toutefois un petit point qui la tracasse un peu. Il est indiqué dans les comptes 2011 qu'il y a eu des frais d'exploitation imprévus pour certains bâtiments et c'est la crainte qu'elle a pour la salle polyvalente parce que, pour le sol, on veut remettre un plancher comme il y avait avant. Or, ce plancher est délicat, ce que du reste l'architecte précédent avait reconnu, et il faut le poncer et le refaire tous les 5 ans. Vu que le sol a dû être entièrement découvert, est-ce qu'il y aurait la possibilité de prévoir une autre couverture que le plancher, quelque chose de plus solide et plus facile à entretenir.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond qu'il est clair que l'on peut mettre un autre sol. Toutefois, il faut considérer que le Conseil a voté un préavis à 5'450'000. Aujourd'hui, la situation financière est à 5'300'000. On ne peut pas se permettre une plus-value qui serait inévitable et conséquente sur le budget si on décidait de changer. Il y a en plus les délais à tenir.

Mme la Conseillère Brigitte FAYET réplique qu'elle n'est pas satisfaite de cette réponse mais qu'elle n'a pas le choix !

Plus personne ne désirant prendre la parole, il est temps de passer aux traditionnels discours.

DISCOURS DE M. LE SYNDIC EDGAR SCHIESSER

Au terme de cette première année de législature, j'aimerais tout d'abord féliciter M. Pierre-Alain MEYSTRE pour sa brillante élection à la présidence et nous nous réjouissons de collaborer avec lui.

J'aimerais aussi, au nom de la Municipalité, remercier M. Michel JUNOD pour ses deux années de présidence de notre Conseil communal. Le travail n'a pas manqué avec surtout l'organisation de toutes ces élections, tant communales, fédérales que cantonales. Ce n'était pas une mince affaire et les pannes informatiques n'ont pas aidé.

Nous rappelons aussi que le Président a eu une l'occasion de tester la disposition de la salle et a eu beaucoup de peine à faire plus d'une séance "à l'envers" puisque tout le monde souhaitait revenir à la situation actuelle.

Merci M. le Président d'avoir toujours permis des débats courtois et dans la bonne humeur, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres lieux, où par exemple on se lance des verres d'eau comme à Genève !

Merci pour tout le travail accompli et nous vous souhaitons une bonne "retraite" quoique, à la Commission de gestion avec ses 20 séances, je ne sais pas si vous avez fait le bon choix !

Bon été à toutes et tous et nous nous retrouverons à fin août pour continuer les discussions.

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT MICHEL JUNOD

Après 2 ans passés sur le podium, d'un côté de la salle ou de l'autre, d'ici quelques minutes le rideau va se baisser. La dernière est arrivée et il n'y aura pas de prolongation.

C'est avec une certaine nostalgie que je vais quitter la présidence avec le plaisir toutefois de réintégrer les rangs qui me permettra à nouveau de m'exprimer car c'est parfois un peu frustrant de se taire.

Ces 2 ans furent très chargées, 12 élections communales, cantonales et fédérales, une panne informatique mémorable, 12 objets soumis en votations fédérales, 9 objets sur le plan cantonal, 12 conseils communaux et autant de bureaux.

Mais que de plaisirs et d'enseignements. Certes les premières séances sont un peu angoissantes, se souvenir des noms, que dit le règlement communal ? y aura-t-il une motion, un postulat, une interpellation, serai-je à la hauteur de la confiance qui m'a été accordée ? Puis au fil du temps la confiance vient, les connaissances sont meilleures et on se sent plus à l'aise. Grâce aussi au soutien de notre secrétaire, toujours attentive et efficace. Je tiens ici encore à la remercier pour le plaisir que j'ai eu de collaborer avec elle et pour la qualité de son travail. Soutien également au sein du bureau, où nous avons plaisir à nous retrouver pour des échanges francs et nourris et un esprit de camaraderie nous permettant parfois quelques digressions non protocolées mais au combien agréables, y compris lors des séances de dépouillement. Mais, rassurez-vous, sans conséquences sur les résultats car le sérieux était toujours de rigueur dans ces moments-là, grâce à une équipe performante et efficace.

Le poste de président permet également des contacts directs avec notre Syndic et nos Municipaux et là aussi je peux dire que tout s'est fait dans l'harmonie grâce à la qualité des échanges et à la confiance réciproque les uns envers les autres. Les contacts furent également excellents avec le greffe, le secrétariat communal avec lesquels il est très agréable de collaborer, je les remercie pour leur travail.

J'ai eu beaucoup de plaisir aussi à collaborer avec vous tous, à apprécier la qualité des débats, des interventions de chacun et le sérieux de votre engagement. D'autre part, petites anecdotes, la position du président est privilégiée et permet de vous observer tous, ceux passionnés par le sujet, ceux qui attendent fébrilement de pouvoir prendre la parole, ceux dont les paupières tombent, ceux qui ne peuvent se passer des moyens modernes, profitant de lire ou d'envoyer des emails ou messages et soudain se rendant compte que c'est le moment de voter.

En résumé et pour conclure, la présidence fut pour moi une expérience qui m'a beaucoup appris et que je ne regrette pas. J'encourage ceux qui seraient intéressés à abandonner leurs craintes et à se lancer. Je tiens encore à féliciter notre nouveau président Pierre Alain MEYSTRE, avec lequel j'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer au sein du bureau, je suis convaincu qu'il sera à la hauteur de la tâche et lui souhaite autant de plaisir que j'en ai eu.

Il est 23.30 h. lorsque **M. le Président Michel JUNOD** clôt la séance après avoir souhaité de bonnes vacances et donné rendez-vous au 1^{er} août pour la célébration de notre Fête nationale et à fin août pour la séance extraordinaire.

Adopté en séance du

Le Président

La secrétaire

Michel JUNOD

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 juin 2012

Séance du Conseil communal du jeudi 20 juin 2012

Communications de la Municipalité

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

Une fois n'est pas coutume, je commencerai ces communications par des bonnes, voire même d'excellentes nouvelles :

- Comme vous avez pu le constater à la lecture de la FAO du 25 mai 2012, le Conseil d'Etat a, dans sa séance du 16 mai dernier, validé l'Arrêté d'imposition 2012 de notre commune, en n'oubliant pas cette fois les 3 % d'impôt voté par votre conseil communal au titre de l'impôt spécial destiné à couvrir les frais liés à l'élimination des ordures ménagères.

Notre insistance auprès du Conseil d'Etat et de ses services a été récompensée, contre l'avis étroit des juristes du canton.

Revers de la médaille, les contribuables de notre commune recevront de l'Administration cantonale des impôts, en juillet, un calcul rectificatif des acomptes 2012 calculés selon le taux adopté par le Conseil communal, soit au taux de 70 (67+3).

- Voilà plus de deux ans que votre Municipalité est en relation avec la Banque Cantonale Vaudoise pour la mise en disposition au centre de notre Village d'un Bancomat.

Nous sommes aujourd'hui à même de vous informer qu'à fin août prochain un Bancomat sera installé à la Route d'Echallens 2, soit dans le cadre de la Maison Borgeaud, où se trouvent les Instituts de beauté et de bien-être.

Là également nous sommes très contents de l'heureuse issue de nos tractations avec la BCV, qui a bien compris quelles étaient les attentes de notre population. Cela valait la peine d'insister.

- Lors de la dernière séance du Conseil communal, nous avons déjà pu apprécier l'annonce de la concrétisation de l'objectif de la cadence 15 minutes du LEB entre Lausanne et Cheseaux, cela dès le prochain changement d'horaire à mi-décembre 2012.

Comme chacun aura pu le constater, les travaux de transformation de la station d'Union-Prilly ont débuté.

Le Conseil d'Etat a validé la priorisation que nos communes du Nord lausannois lui ont proposée. Il a placé en priorité B (horizon de réalisation 2019-2022) l'adaptation de la ligne du LEB en milieu urbain entre Cheseaux et Lausanne-Flon (132 millions).

- Par la même occasion, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en priorité A (horizon de réalisation 2015-2018) le projet du M3 (463 millions).

Par ailleurs, au vu des enjeux importants du développement des transports publics dans le canton, le Conseil d'Etat a indiqué qu'il avait décidé d'entamer dans la prochaine législature une réflexion sur les modalités de financement des transports publics. Il était temps.

- Au sujet du LEB encore, il y a lieu de signaler le très bon état d'esprit de collaboration de la Municipalité de Cheseaux-sur-Lausanne qui a renoncé à revendiquer pour la prochaine période de trois ans (2012 – 2015) un poste au Conseil d'administration du LEB. En effet, Cheseaux et Romanel sont représentés en alternance au dit Conseil d'administration. Il est indéniable que les enjeux sont plus importants pour notre commune ces prochaines années.

Celui qui vous parle devrait être désigné au Conseil d'administration du LEB lors de l'Assemblée générale qui aura lieu à Romanel mercredi prochain 27 juin dans cette salle.

- Pour en terminer avec le LEB et pour tenir compte des remarques formulées lors de la dernière séance du Conseil communal sur l'impossibilité de rejoindre directement depuis la Gare de Vernand-Cameres la Zone Industrielle de Romanel-Ouest, obligeant les usagers à faire un détour par le Carrefour du Raffort, la Municipalité a adressé à la Direction du LEB, avec copie à l'Office fédéral des transports, une lettre demandant expressément de réexaminer une fois encore le dossier. Il s'agit en effet de donner la possibilité aux usagers de traverser (à pied) par un passage protégé.

Une réponse circonstanciée de non-entrée en matière m'a été remise par le Directeur du LEB lundi dernier et la Municipalité n'en a pas encore pris connaissance. A suivre bien évidemment. Vous serez informés lors du prochain Conseil.

- S'agissant de la question posée par M. Jean-Luc Mathys lors du dernier Conseil communal sur la qualité de l'eau de boisson de notre commune, mon collègue municipal Luigi Mancini y répondra dans le cadre des divers de cette séance.
- La Municipalité a entamé des pourparlers avec celle de Cheseaux s'agissant de l'éventuel engagement, peut-être en 2013, d'un « travailleur social hors murs », selon la nouvelle appellation contrôlée des éducateurs de rue qui doivent être un pont entre les jeunes et les autorités, cela dans le but principalement de prévenir les incivilités. Nous allons faire un état des lieux dans nos deux communes pour juger de la faisabilité d'un tel engagement.
- Pour le poste de bibliothécaire qui sera vacant dès début juillet 2012 en raison de la démission de la titulaire actuelle Mme Isabelle Hirschi, le choix de la Municipalité s'est porté sur la candidature de Mme Carmen Gonzalez Tornare, domiciliée à Echallens. Cette personne a toutes les qualifications nécessaires pour occuper une telle fonction.
- Pour un apprentissage de 3 ans d'agente d'exploitation à la Voirie, le choix de la Municipalité s'est porté sur la candidature de Mlle Sandrine Panchaud, domiciliée à Crissier, cela après un stage bien évidemment. Oui une fille !

A signaler que l'apprenti actuel d'agent d'exploitation, Virgil Kern, n'a pas pu, pour

raison d'accident grave, se présenter aux examens de fin d'apprentissage. La Municipalité a pris la décision de prolonger son contrat d'apprentissage pour lui permettre de se présenter aux examens finaux.

- Moins joyeux peut-être, à signaler l'installation d'un défibrillateur dans les locaux de l'Administration communale. La moitié des frais relatifs à cet achat sont pris en charge par l'ARASPE Prilly-Echallens.
- M. le Président parlera de la séance extraordinaire de votre Conseil communal programmée pour fin août.

Pour ma part, je termine ces communications de la Municipalité en vous encourageant très vivement à vous rendre à la réunion d'information et de lancement de deux consultations publiques du Schéma directeur du Nord Lausannois (SDNL), ses communes partenaires ainsi que l'Etat de Vaud :

Tout d'abord, l'étude stratégique d'accessibilité multimodale du Nord Lausannois (Chantier 2)

et d'autre part, la Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage dans le Nord lausannois (Chantier 4a) ;

Tous les documents relatifs à ces deux études seront soumis à **consultation publique du 4 juillet au 31 août 2012**. Vous les trouverez sur le Site Internet www.sdnl.ch ou à consulter à l'Administration communale dès le 4 juillet.

La **présentation publique aura lieu le mardi 3 juillet 2012**, de 20h00 à 22h30, à la Grande Salle du Petit-Mont au Mont-sur-Lausanne. Vous avez un papillon ici devant sur la table.

Il est vrai que plusieurs d'entre vous ont trouvé, à juste titre, que les dernières réunions n'avaient guère apporté de nouveautés.

Tel n'est pas le cas cette fois puisque, avec l'étude stratégique d'**accessibilité multimodale du Nord lausannois**, on entre dans du concret. Cette étude a permis de mieux appréhender les volumes et la nature des déplacements dans le Nord lausannois et de déterminer quelles infrastructures en transports publics et en routes seront absolument nécessaires pour permettre le développement de notre secteur.

L'**étude stratégique de préservation et d'évolution de la nature et du paysage** exprime la volonté de nos autorités de se doter d'une stratégie et d'outils opérationnels pour mettre en valeur et préserver l'environnement dans les décennies à venir.

Une présentation à ne pas rater. A noter aussi que la Municipalité consultera la Commission d'urbanisme au sujet de ces deux études et de leurs implications pour notre commune.

J'en ai terminé avec ces informations.

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 juin 2012

Communications du Bureau du Conseil

- Tout d'abord, merci à notre Municipal Luigi Mancini pour l'organisation de la visite du chantier de Prazqueron. Vous avez tous pu constater l'évolution et la qualité des travaux. C'est une très bonne chose que nous ayons pu nous rendre compte de l'ampleur de la tâche. Cette visite a été une excellente idée à renouveler lorsque l'occasion se présentera lors de prochains grands chantiers.
- Le 16 mai, le bureau s'est réuni pour préparer la séance de ce soir.

Nous avons d'autre part retenu le jeudi 30 août, en accord avec la Municipalité, pour une séance extraordinaire sur l'avenir de Romanel, implication du PALM, SDNL. Il s'agira non pas d'une Xème présentation mais d'une discussion, à laquelle participera M. Jacques Baudet, sur les implications concrètes pour notre commune. L'organisation de cette séance se fera avec la collaboration des présidents de nos 2 groupes et nous nous réunirons prochainement pour organiser, en accord avec la Municipalité, cette séance.

- Le 22 mai, votre Vice-président et moi-même avons participé à une réunion organisée par le président du Grand Conseil, M. Jean-Robert Yersin, et réunissant les présidents des conseils communaux et généraux du canton, dans la salle du Grand Conseil au Palais de Rumine.

A cette occasion, M. Philippe Schwab, secrétaire du Conseil des Etats et secrétaire général adjoint de l'Assemblée fédérale, nous a parlé du contrôle fédéral et du rôle des commissions de gestion et des finances au sein du Parlement fédéral.

Dans un deuxième temps, M. Yersin, nous a parlé du rôle de ces commissions sur le plan cantonal. Il est parti d'un différend entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

L'organe exécutif avait décrété les points suivants :

- Tout entretien avec des collaborateurs d'un département doit être autorisé par le chef de ce département.
- Le chef de département participe aux entretiens autorisés avec ses collaborateurs.
- Pour une affaire départementale donnée, seul le chef du département concerné s'entretient avec la commission.

Le Grand Conseil n'ayant pas accepté cette vue, il a demandé un avis juridique qui s'est conclu de la manière suivante :

- Dans le cadre de son activité de «haute surveillance», la Commission de gestion (c'est aussi applicable pour la Commission des finances) a – ou en tous les cas doit avoir – la compétence de procéder à des auditions de collaborateurs de l'Administration cantonale hors présence de la hiérarchie politique ou administrative et sans que celle-ci n'ait à les autoriser préalablement.

A noter, que le collaborateur est en droit de demander l'anonymat.

- Le Conseil d'Etat devrait, en tant que destinataire principal de la «haute surveillance» et responsable de la direction et de la surveillance de l'administration, (pouvoir) être informé des intentions de la Commission de gestion avant que celle-ci n'interroge une personne subordonnée au Conseil d'Etat.

Et, s'il en fait la demande, le Conseil d'Etat devrait (pouvoir) être entendu par la Commission de gestion avant que la personne en question lui fournisse des renseignements ou des documents.

- Il appartient à la Commission de gestion elle-même de déterminer les investigations qu'elle juge utiles dans les départements et les services, investigations auxquelles elle a « le droit, dans le cadre de [son] mandat, de procéder ».
- Le Conseil d'Etat ne peut donc pas opposer ou imposer à la Commission de gestion d'autres limites que celles qui résultent de la loi.

Ces conclusions sont importantes pour nous puisqu'elles s'appliquent au niveau fédéral, cantonal mais également communal.

- Le vendredi 22 juin, notre Syndic et moi-même recevrons les nouveaux députés du sous-arrondissement, lors d'un apéritif, pour leur remettre leur diplôme.

Je vous lis une lettre que j'ai envoyée à ces députés :

Mesdames et Messieurs les députés du sous-arrondissement de Romanel,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection et de vous souhaiter beaucoup de plaisir dans vos nouvelles fonctions de député dès le 1^{er} juillet 2012.

Les 5 communes du sous-arrondissement ont besoin de vous pour transmettre nos préoccupations ou nous soutenir dans nos démarches avec l'Etat. Pour cela, il est nécessaire de bien connaître les sujets discutés au sein des conseils communaux. En participant au conseil communal de vos communes, vous connaissez les sujets d'actualités de celles-ci mais, malheureusement, Romanel n'a pas de représentant. C'est pour cette raison que je me permets de vous contacter, en vous remerciant de consacrer un peu de temps, pour, à tour de rôle, venir nous rendre visite lors de nos conseils communaux.

Je me permets donc de vous en adresser les dates jusqu'à la fin de l'année : Jeudi 20 septembre, jeudi 1^{er} novembre, jeudi 15 novembre (en suspens) et jeudi 13 décembre. Les futures dates vous seront transmises dès que connues par la secrétaire du Conseil. Vous recevrez d'autre part les convocations, l'ordre du jour et les préavis directement par le greffe de notre Commune.

En me réjouissant de vous rencontrer et vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette lettre, je vous prie, Mesdames et Messieurs les Députés, de recevoir mes respectueuses salutations.

- Le dimanche 17 juin ont eu lieu les dernières votations fédérales et cantonales pour votre bureau. Voici les résultats de Romanel :

- **Votations fédérales :**

Objet 1 : Epargne Logement

Bulletins rentrés	917
blancs	27
nul	0
valables	890
Oui	285
Non	605
Participation	43,77 %

Objet 2 : Droits populaires

Bulletins rentrés	917
blancs	25
nul	0
valables	892
Oui	161
Non	731
Participation	43,77 %

Objet 3 : Modification LAMal

Bulletins rentrés	923
blancs	4
nul	0
valables	919
Oui	184
Non	735
Participation	44.06 %

• **Votations cantonales :**

Objet : assistance au suicide

Bulletins rentrés	914
blancs	10
nul	0
valables	904

Initiative :	Sans réponse	0
	Oui	356
	Non	548
	Participation	43.63 %

Contre-projet :	Sans réponse	16
	Oui	526
	Non	362
	Participation	43.63 %

Question subsidiaire	Sans réponse	40
	Initiative	273
	Contre-projet	591
	Participation	43.63 %

Pour terminer, nous avons reçu une copie du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les problèmes informatiques rencontrés le 23 octobre 2011 lors du dépouillement des élections fédérales.

Il en ressort :

- ✚ Une augmentation de 2 à 2,8 EPT à la section des droits politiques sans création de poste supplémentaire à l'Etat.
- ✚ Travail avec un nouveau fournisseur informatique pour corriger les dysfonctionnements de Votelec.
- ✚ Amélioration de l'Organigramme et des procédures.
- ✚ Meilleure communication avec les Préfets qui auront accès directement à Votelec, ce qui n'était pas le cas précédemment.
- ✚ Création d'une cellule de crise.
- ✚ Amélioration de la communication, notamment avec les bureaux électoraux.
- ✚ Mise en place d'un plan B voir C en cas de problèmes informatiques.
- ✚ Concernant Votelec, il s'agit d'une application fiable adaptée au besoin du canton et avec quelques améliorations qui seront faites par le nouveau fournisseur, elle saura être un outil très utile qui pourra probablement être utilisé par d'autres cantons.
- ✚ Origine de la panne : surcharge des réseaux et des serveurs, ce qui fait que des sessions ouvertes plantaient, mais restaient ouvertes. L'ouverture de nouvelles sessions a entraîné un ralentissement du système, des blocages avec un cercle vicieux qui entraînait l'ouverture de nouvelles sessions qui à nouveau surchargeaient le système. Au pire du blocage, 2000 connexions étaient ouvertes à la place des 700 au grand maximum qui étaient prévues.

Ce n'est donc pas Votelec qui a planté mais ce sont les informaticiens qui n'avaient pas tout à fait prévu ce genre de choses !

Comme on l'a vu lors des élections cantonales, tout a fonctionné et il semble que l'on ait tiré les conclusions qui s'imposaient.